

RENFORCER LA COOPERATION INTERTERRITORIALE GRACE AUX FONDS EUROPEENS

Novembre 2018

EN BREF

Région : Occitanie

Territoire : Grand Narbonne

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens : 1 777 000€
de FEDER au titre de l'axe urbain (ATI
« politique de la ville »)

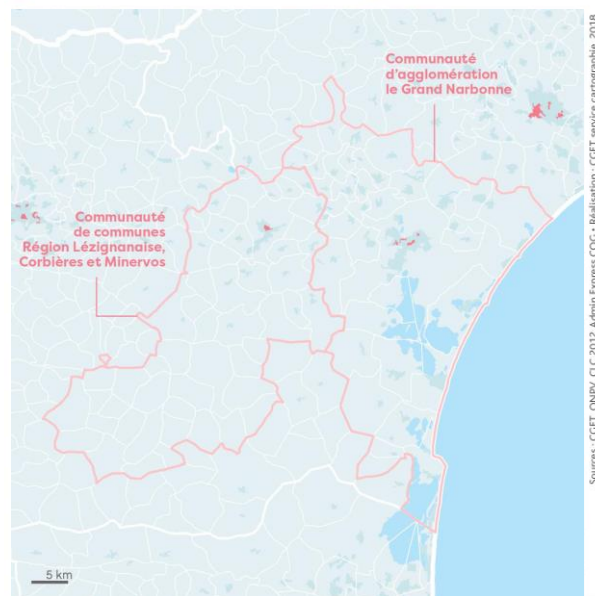
Thématiques :

Coopération territoriale

Politique de la ville

Développement économique

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte : Une articulation des différents outils de développement territorial européens impulsée par l'autorité de gestion

L'urbain dans le programme opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon

Afin d'assurer la cohésion des territoires urbains face à la croissance démographique, la stratégie régionale de la Région Occitanie (programme opérationnel Languedoc-Roussillon 14-20 - PO) vise à soutenir les démarches intégrées majoritairement dans les zones identifiées comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un axe urbain intégré (axe 5 du PO) qui mobilise 3 priorités d'investissements :

- Pi 4c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques
- y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
- Pi 4e : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
- Pi 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Pour mettre en œuvre ce volet urbain, la Région a lancé un appel à projets fin 2014 en deux volets : un volet approches territoriales intégrées (ATI) « urbaines » au titre de l'axe urbain, qui s'adressait aux 21 territoires retenus au titre de la politique de la ville, et un volet ATI « territoriales » (voir ci-après). 14 territoires ont été sélectionnés pour développer une ATI « urbaine » avec une enveloppe de 26 millions d'euros de FEDER, soit une moyenne de 1,9 million d'euros par territoire.

Autres outils en faveur du développement territorial dans les programmes régionaux

Dans le cadre de ce même appel à projets, la Région a laissé l'initiative aux territoires qui le souhaitent de proposer des **ATI « territoriales »** à destination de territoires plus larges, incluant de l'urbain, du péri-urbain et du rural. Le montant dédié à ces ATI est d'un maximum de 10% des crédits alloués dans le PO à chacune des priorités d'investissement, hors axe urbain intégré. 12 ATI territoriales ont été retenues par l'autorité de gestion.

La Région est également autorité de gestion du fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et soutient la mise en œuvre de stratégies de développement rural dans le cadre du programme LEADER.

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est resté quant à lui sous l'autorité de gestion unique de l'Etat mais comporte des volets régionaux partagés entre l'Etat et les Régions littorales. Dans le cadre des missions qui lui incombent sur le FEAMP, la Région Occitanie a donc lancé un appel à projets pour mettre en œuvre le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) afin de retenir des stratégies territoriales en faveur du maintien des emplois dans ces filières et de renforcer leur place dans le développement des territoires littoraux.

Contexte : Le Grand Narbonne, au carrefour des approches territoriales intégrées

La communauté d'agglomération (CA) Le Grand Narbonne, éligible à l'ensemble de ces dispositifs, a vu l'opportunité d'articuler l'ensemble de ces démarches au service du développement de son territoire, mais aussi de consolider des coopérations territoriales, au-delà des frontières administratives, dans des périmètres d'intervention cohérents.

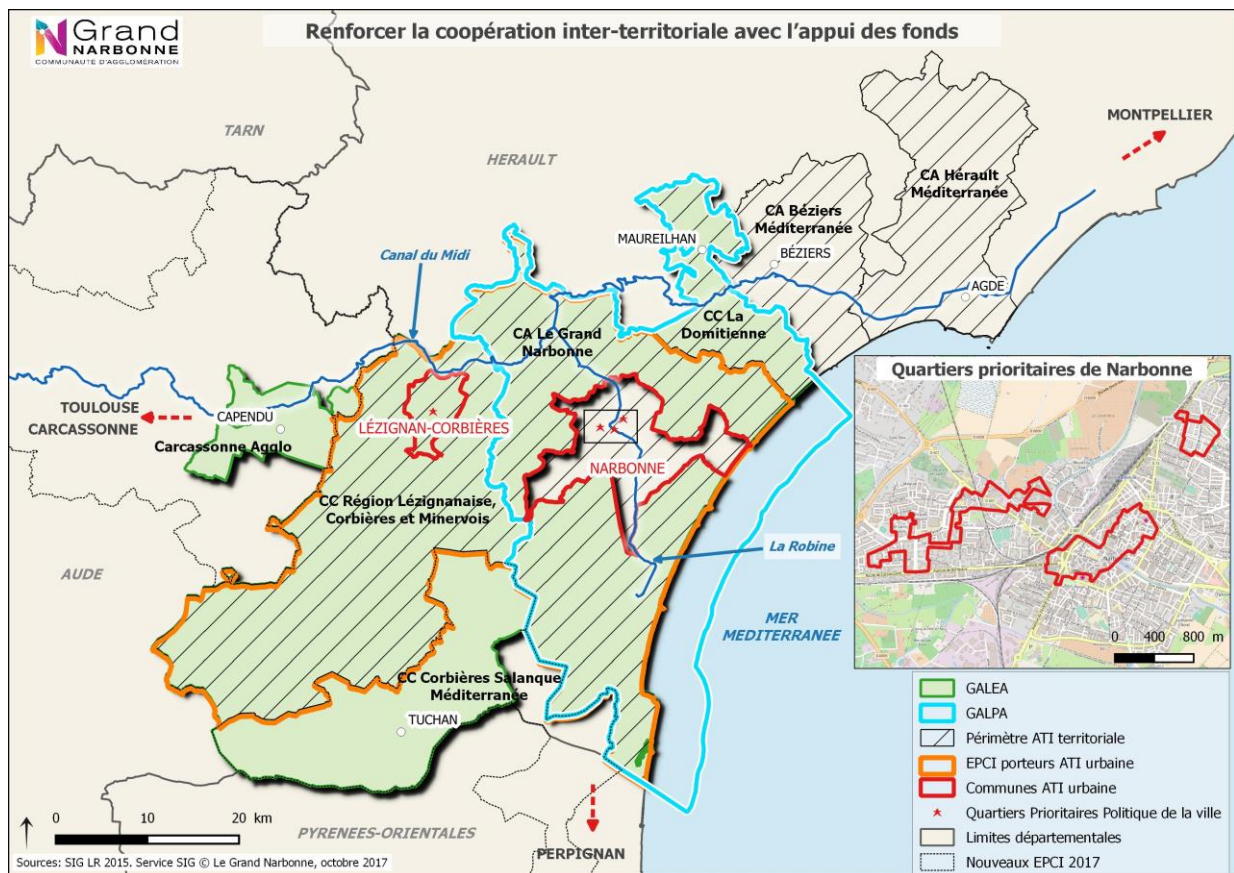
Le Grand Narbonne et ses partenaires mettent ainsi en œuvre :

- **Une ATI « urbaine » « Narbonne, Lézignan-Corbières, nouvelle donne pour des quartiers solidaires »**, commune avec la communauté de communes (CC) de la Région lézignanaise, Corbières et Minervois, également éligible à la politique de la ville pour le quartier du cœur de ville de Lézignan-Corbières. Cette stratégie vise les quartiers prioritaires des deux territoires, et entend favoriser l'intégration des populations fragilisées, construire une amélioration durable des conditions de vie dans ces quartiers, afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement. La stratégie de la démarche concerne trois thématiques : la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, l'intermodalité et les modes de déplacement doux et les équipements de proximité.
- **Une ATI « territoriale » « Cœur de Languedoc » avec quatre autres territoires de l'Aude et de l'Hérault** : la CA Béziers Méditerranée, la CA Hérault Méditerranée, la CC de la Domitienne et la CC de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois. Ce territoire correspond au « Carrefour languedocien » identifié alors dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT) de l'ex-Région Languedoc-Roussillon et bénéficie du Canal du Midi comme colonne vertébrale. Il est apparu utile pour ces cinq EPCI de renforcer leurs liens et la complémentarité des projets, de les structurer et de les coordonner afin de renforcer leur positionnement stratégique au sein de la nouvelle grande région (Région Occitanie), entre Toulouse et Montpellier. L'association de ces cinq EPCI donne à ce territoire une visibilité pour défendre un projet de développement autour de trois orientations stratégiques pour ce territoire : un territoire de croissance intelligente et solidaire, un territoire exemplaire pour un tourisme durable, un territoire de croissance verte. Dans ce cadre, des projets autour de la création d'hôtels d'entreprises/fablab, d'un méthaniseur de biodéchets, de la rénovation énergétique de logements sociaux, de la valorisation patrimoniale du Hameau du Somail verront le jour sur le territoire du Grand Narbonne.
En matière de structuration et de gouvernance, les cinq EPCI ont fait le choix de créer une association dénommée « Cœur de Languedoc » qui a pour mission le pilotage et la mise en œuvre du programme d'actions de l'ATI. La gouvernance politique de l'association est assurée par le collectif Cœur du Languedoc, composé des présidents des 5 EPCI membres de droit. L'équipe-projet est quant à elle composée d'une cheffe de projet Cœur du Languedoc et d'un comité de suivi qui rassemble les référents techniques de l'ATI au sein de chaque EPCI.
- **Un groupe d'action locale (GAL de l'Est Audois) au titre du programme LEADER**, qui regroupe le Grand Narbonne, Carcassonne agglo pour le Piémont d'Alaric, les communautés de communes de la Domitienne, de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, de Corbières

Salanque Méditerranée, et qui comprend trois axes d'intervention : la réponse aux besoins de la population locale et touristique (mobilité et services de proximité), les partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire (marketing territorial, activités économiques innovantes, tourisme de pleine nature, agritourisme et œnotourisme) et une meilleure exploitation des ressources locales par le biais des circuits courts.

- **Un GAL pêche aquaculture (GALPA), « Étangs, Mer, Aude » au titre du FEAMP**, en partenariat avec la communauté de communes de la Domitienne, dont la stratégie vise le développement et la modernisation des outils et des pratiques de production, la valorisation des productions et des activités halieutiques et le renforcement de l'ancrage territorial de la filière pêche et aquaculture. Le GALPA bénéficie d'une enveloppe de 583 495 € de FEAMP, qui permettra de financer 20 à 25 projets.

Les quatre démarches ont été conçues de façon complémentaire, tant par rapport aux territoires qu'aux thématiques traitées. Le Grand Narbonne accompagne les porteurs de projet de son territoire impliqués dans ces démarches et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies pour chacune de ces démarches. A noter que le territoire bénéficie d'une **assistance technique du FEDER** pour l'appui aux porteurs de projet et l'animation du partenariat de l'ATI urbaine.



Conditions de mise en œuvre et de réussite

- **La forte impulsion de l'autorité de gestion** à travers les appels à projets présentant des **lignes directrices clairement définies**, a été déterminante, en incitant à la coopération entre les territoires.
- Au niveau politique, **une même élue du Grand Narbonne**, vice-présidente en charge des fonds européens, de l'agriculture et de la coopération décentralisée, s'engage au sein des quatre dispositifs et contribue à leur articulation. En ce qui concerne l'ATI territoriale, les cinq présidents parlent d'une même voix et co-président les réunions statutaires (comité de pilotage).
- **La question de l'ingénierie est primordiale**, et nécessite de consacrer du temps au travail en réseau, de jongler entre les dispositifs et leurs enveloppes respectives, et de veiller à la cohérence des actions. Chaque dispositif dispose par ailleurs d'équipes d'animation territoriale dédiées. L'expérience antérieure et réussie du Projet urbain intégré (PUI) Narbonne-Béziers 2007-2015, a été une première expérience utile de coopération territoriale entre deux communautés d'agglomération accueillant des quartiers prioritaires, de deux départements différents. L'ancienne chef de projet du PUI Narbonne-Béziers assure aujourd'hui la coordination de l'ATI urbaine (dont Le Grand Narbonne est organisme intermédiaire) ainsi que celle des projets du territoire du Grand Narbonne au sein de l'ATI Cœur du Languedoc. L'expérience de plusieurs années du dispositif LEADER a également été utile en termes d'ingénierie, y compris pour la mise en œuvre du GALPA.
- Concernant l'ATI territoriale Cœur du Languedoc, qui implique les cinq EPCI, **le travail collaboratif entre les chefs de projet de chaque territoire** est important pour échanger sur les projets, leur complémentarité, leur priorisation, etc. Au sein de l'ATI, chaque territoire assure la sélection de ses propres projets, le dépôt et le suivi des dossiers FEDER. Au-delà des seuls domaines d'intervention des fonds européens retenus pour l'ATI territoriale, des sujets de coopération entre les 5 EPCI sont aujourd'hui en émergence et favorisent la création de synergies, comme par exemple autour du Canal du Midi et de l'œnotourisme. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place sur le Canal pour co-construire des actions de promotion du territoire et réfléchir aux problématiques communes.
- Enfin, la coopération est facilitée par la **cohérence géographique de ce territoire**, notamment la présence du Canal du Midi comme axe structurant. Ainsi, plusieurs territoires se retrouvent dans différents dispositifs, par exemple la CC de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et la CC de la Domitienne sont toutes deux membres du GAL de l'Est Audois et la Domitienne est membre du GALPA, aux côtés du Grand Narbonne.

Zoom : des actions de communication dans le cadre du Joli Mois de l'Europe

Dans le cadre de l'ATI urbaine et du Joli Mois de l'Europe 2017 et 2018, le Grand Narbonne a organisé des temps de rencontres avec des témoignages de porteurs de projet des différentes démarches afin de les sensibiliser sur les possibilités de financements européens dans les territoires et de valoriser le soutien de l'Union européenne en matière de création d'activités, d'emploi, mais aussi de solidarité, de santé, de bien-être, de valorisation des ressources locales, etc.

Ainsi en 2017, les participants ont pu, à travers le témoignage de structures ayant mobilisé des fonds européens (un point de vente collectif de produits de saison cultivés dans la région dans le cadre de LEADER, une coopérative d'activités et d'emploi soutenue par le FSE, des actions du GRETA de l'Aude soutenues par l'IEJ, des outils numériques et des itinéraires culturels soutenus par le FEDER et un projet de distribution de fruits et légumes dans les établissements scolaires en dehors des repas soutenu par le FEAGA), appréhender de façon très concrète l'apport de l'Europe dans les territoires et au bénéfice des citoyens.

En 2018, lors du temps d'échanges « **les Décodeurs de l'Europe en Grand Narbonne** » organisé par l'ATI urbaine, il a été proposé de débattre sur les thèmes de l'Europe sociale et de la solidarité, de la citoyenneté et du Brexit, et de faire tomber les idées reçues et les a priori que l'on peut avoir au sujet de l'Europe.

En parallèle de cette réunion, et pour mettre en avant un projet cofinancé par le FEADER dans le cadre du programme LEADER, le Wine truck, bar à vin ambulant, était présenté aux participants.

Contact

Béatrice Romet
Chef de projet fonds européens
Le Grand Narbonne
B.ROMET@legrandnarbonne.com
04 68 58 17 41